

# Règlement du Concours des Avocats du Mexique x Sopexa x Tastet

## **Législation en vigueur :**

*Règlement rédigé selon ce que dispose le chapitre L-6, r. 6 sur “les règles sur les concours publicitaires” et les chapitres L-6, a. 20 sur la “loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d’amusement” d’après la source légale gouvernementale Légis Québec.*

Lien : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/L-6,%20r.%206>

## **1. Organisateur du concours :**

- En collaboration avec Sopexa l'entreprise Tastet est l'organisateur officiel du concours de cuisine visant à la promotion des Avocats du Mexique.
- Tastet encadre la structure et la promotion de l'ensemble du concours sur les plateformes de Facebook incluant Instagram.
- Il est à noter qu'en aucun cas cette promotion n'est gérée ou parrainée par Facebook.
- Les informations communiquées par Tastet sont fournies à Sopexa et non à Facebook.
- Du surcroît, les joueurs acceptent de se conformer au règlement suivant et donc aux conditions imposées par Tastet.

## **2. Participants autorisés à jouer :**

- Le concours est accessible uniquement depuis le territoire canadien et seules les personnes résidant au Canada sont autorisées à participer.
- Toute personne majeure est autorisée à participer au concours et le concours n'impose pas de limitation d'âge hormis celle de la majorité légale en vigueur au Canada : 18 ans.

## **3. Durées et dates du concours :**

- Le concours se déroule uniquement sur une durée totale de trois semaines incluant les dates comprises entre la semaine du 28 juin 2021 et la fin de la semaine du 12 juillet.

#### **4. Règles du concours et inscriptions participants :**

##### Règles

- Le concours vise à promouvoir la versatilité des Avocats du Mexique, pour s'y faire une compétition culinaire entre les participants aura lieu afin d'élire les cinq meilleures recettes basées sur les critères suivants : la facilité d'exécution, le goût, l'utilisation des avocats, le plating, l'originalité; et à terme les trois meilleures recettes selon les conditions suivantes : la recette la plus originale, la recette avec la plus belle présentation, la recette au meilleur goût.
- Les personnes participant au concours s'engagent à recevoir une critique des membres du jury composé des deux chefs Aicia Collaci et Victor Soto.
- Les personnes participant au concours s'engagent à communiquer un contenu photos dont elles sont les auteurs.
- Les personnes participant au concours s'engagent à ce que le contenu qu'elles fournissent soit réutilisé et publié par Tastet, Avocats du Mexique-Canada et ses partenaires ainsi que Sopexa.
- Les personnes participant, si sélectionnées dans les gagnants du concours s'engagent à participer à une vidéo d'annonce en direct sur Youtube ou Zoom.

##### Inscription

- L'inscription des participants aura lieu de manière directe sur les plateformes Facebook incluant Instagram.
- Participation via Facebook : la photo de la recette de la personne participant sera directement postée en commentaire sur le post de l'article du concours publié sur la page Facebook de Tastet en identifiant les marqueurs du concours suivants : @avocadosfrommexicoCA, @tastet.ca, #avochef
- Participation via Instagram : la photo de la recette de la personne participant sera directement postée sous forme de story Instagram sur le compte de la personne participant en identifiant les marqueurs du concours suivants : @avosmexico\_canada, @tastet.ca, #avochef

#### **5. Liste des prix à gagner :**

- Aucun prix ne dépasse le montant de 2000\$
- Certain prix dépassent le montant de 100\$

##### Prix

1. Meilleure recette : ensemble Cast Iron Le Creuset; valeur de +1000\$, tee-shirt et tablier Avochef + Avosaver et un cours de cuisine en ligne avec Aicia Colacci; valeur de +50\$

2. Meilleure présentation : stand mixer KitchenAid vert; valeur de +500\$, tee-shirt et tablier Avochef + Avosaver

3. Recette la plus originale : robot culinaire Cuisinart; valeur de +500\$ + tee-shirt et tablier Avochef + Avosaver

- Prix de participation pour les 4ème et 5ème : produits de la boutique Tastet, tasse, café, tee-shirt, stylos; valeur de +100\$

#### **6. Désignation des gagnants :**

- Annonce des gagnants en visio-conférence : les cinq personnes aux recettes choisies par les chefs seront en ligne avec les chefs, puis podium des finalistes et donc top 3 des meilleurs selon les règles établies dans la section règle ci-dessus.

- Tastet publie un article sur sa plateforme site web et sa page Facebook sur la meilleure recette retenue par le jury ainsi que l'histoire du grand vainqueur.

#### **7. Hébergement du règlement :**

Le présent règlement sera consultable au format PDF via un hyperlien sur le site de Tastet dans l'article explicatif du concours, hyperlien renvoyant à la plateforme Hubspot de Tastet.

*Lien:*

[https://f.hubspotusercontent40.net/hubfs/7499195/R%C3%A8glements%20Concours%20Avocats%20du%20Mexique%20\(1\).pdf](https://f.hubspotusercontent40.net/hubfs/7499195/R%C3%A8glements%20Concours%20Avocats%20du%20Mexique%20(1).pdf)

#### **8. Clauses particulières :**

*Ne s'applique pas ici.*